



CHILI

Bourses d'études

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Universitaires

N° : 2602/D.C.E.U/ 2023

Alger, 15 Novembre 2023

**Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales Universitaires**

OBJET: Offre de bourses Chilienne.

P.J. : note d'information

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est destinataire d'une offre de bourses d'études Chilienne « Nelson Mandela » pour l'année 2024 au profit des fonctionnaires titulaires de diplômes universitaires et des enseignants chercheurs .

Il ya lieu de souligner que les formations proposées par la partie chilienne seront dispensées exclusivement en langue espagnole.

Vous trouverez ci-joint, les informations relatives à cette offre de bourse ainsi que les modalités de participation

*Je vous saurais gré, des dispositions que vous voudrez bien prendre à l'effet de nous faire parvenir les dossiers de candidature avant le **20 novembre 2023**, en vue de les parvenir dans les temps requis aux instances concernées*

Parfaite Considération

Rachid HAMDI

Directeur de la Coopération et des
Echanges Universitaires
2023.11.15 17:25:48+01'00'

AGENCE CHILIENNE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
PROGRAMME DE BOURSES DE COOPÉRATION SUD-SUD RÉPUBLIQUE DU CHILI -NELSON
MANDELA
APPEL ANNÉE 2024

A. INTRODUCTION.

Le gouvernement du Chili par l'intermédiaire de l'Agence chilienne de coopération internationale pour le développement (AGCID), offre des opportunités pour la formation du capital humain, principalement des professionnels, des fonctionnaires publics, dirigeants d'organismes publics et privés et universitaires du continent africain.

Le programme de bourses de la coopération sud-sud AGCID, qui a débuté en 1993, compte à ce jour avec plus de 1.482 professionnels latino-américains et caribéens, qui ont obtenu la bourse pour suivre programmes de troisième cycle dans divers domaines de spécialisation proposés par les universités ou les institutions de l'enseignement supérieur chilien.

À cette occasion, les professionnels qui sont ressortissants d'Angola, d'Algérie, du Botswana, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Mozambique et l'Afrique du Sud, pour participer au processus de candidature pour des bourses d'études destinées à suivre des études de maîtrise qui financent la coopération chilienne, à compter de l'année académique 2024.

B. OBJECTIFS DU PROGRAMME.

L'objectif du programme de formation au capital humain de l'AGCID est de contribuer à la formation de professionnels dans les programmes de maîtrise dispensés par des universités ou des établissements d'enseignement supérieur chilienne avec un haut niveau d'excellence.

C. CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE.

Les bourses sont accordées, en fonction de la durée des études choisies, pour une période maximale de jusqu'à vingt-quatre (24) mois.

La maîtrise de base de la langue espagnole, orale et écrite sera une condition essentielle de candidature.

Les études pour lesquelles les bourses sont accordées pourront commencer entre le 1er mars 2024 et le 30 septembre de la même année, y compris, selon les programmes et calendriers respectifs universitaires des institutions chiliennes d'enseignement supérieur et/ou du plan de perfectionnement ou recherche établie par l'institution chilienne dans laquelle le ou la postulant a été accepté.

Les bourses ne peuvent être accordées que pour suivre les études de maîtrise visées à l'annexe 1 du présent appel, avec un dévouement exclusif, conformément au programme dispensé par l'entité académique.

stagiaire devra restituer à AGCID la totalité du montant qu'elle a payé à l'égard de ce boursier au titre des avantages visés à la troisième clause de la même convention, jusqu'à la date à laquelle ceux-ci auront été vérifiés, à l'exception des montants payés au titre d'assurance vie, santé et accidents. Pour ce faire, AGCID notifiera par écrit, au stagiaire et au point focal de l'Agence dans le pays de sa nationalité, le montant à rembourser, avec indication du détail correspondant à chaque rubrique.

Aux fins indiquées dans la présente clause, le(e) boursier(e) accepte, dès maintenant, la fixation des montants à restituer effectués par l'AGCID et la reconnaît comme une dette à tout effet légal, et autorise les démarches administratives et judiciaires effectuées à son égard auprès des autorités du Chili et dans son pays d'origine, pour le paiement intégral des montants dus.

K. AUTRES ASPECTS.

Toute personne qui a été favorisée par une bourse de la coopération chilienne sera incapable de postuler à une autre bourse accordée par l'AGCID, jusqu'à cinq (5) ans après la fin de la bourse initiale, si la nouvelle bourse est pour le perfectionnement de troisième cycle.

Si la nouvelle bourse est pour un perfectionnement spécialisé de courte durée, elle peut le faire trois (3) ans après la fin de la bourse initiale.

L. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Informations relatives à AGCID :

L'E-Mail est le suivant : agencia@agci.cl.

L'accès à son site Web sur INTERNET est <http://www.agcid.cl>.

Il est recommandé aux personnes intéressées de consulter de préférence à l'adresse INTERNET indiquée ou de communiquer par E-Mail.

L'adresse de l'AGCID est : Teatinos N° 180. 8ème étage^o étage. Santiago. Chili. Téléphone (56)- (2)-28275742 ou 28275733.

Vous pouvez également accéder au site Web d'AGCID via : <http://www.gobiernodechile.cl>

Informations relatives au programme de bourses :

Les candidats qui souhaitent disposer de plus d'informations que ceux contenus dans cet appel peuvent s'adresser à:

- L'ambassade du Chili dans le pays respectif.
- L'ambassade du pays au Chili.
- AGCID, aux adresses indiquées ci-dessus.

M. ANNEXES. (peuvent être consultés sur la page <https://www.agci.cl/becas/becas-para-extranjeros/ofertas-vigentes>)

- ANNEXE 1: Liste des programmes de maîtrise accrédités de cet appel.
- ANNEXE 2: Format préliminaire de la convention d'octroi et d'acceptation de bourses d'études qui régit la relation entre AGCID et les boursiers.

14. Se conformer en temps opportun à toute demande écrite formulée par l'AGCID, y compris répondre aux enquêtes que l'Agence vous indique, et assister à toute citation ou réunion à laquelle il est convoqué par écrit par l'Agence pendant la période de validité de la bourse.

15. Remettre à l'AGCID, à la fin des études, sur support disque compact (CD) ou pendrive un exemplaire du texte final de la thèse ou de la monographie analogue élaborée par le stagiaire dans le cadre du programme d'études suivi.

16. Indiquer sa qualité de stagiaire AGCID dans tout travail de recherche ou activité de diffusion ayant un profil académique auquel il participe.

17. Ne pas postuler à des bourses pour des études qui correspondent totalement ou partiellement à celle que vous étudiez en vertu de la bourse accordée par l'AGCID, tant que vous avez la qualité de stagiaire de l'Agence.

18. Retourner dans son pays après avoir suivi la totalité du programme d'études pour lequel il a reçu la bourse.

19. Signer une convention d'octroi et d'acceptation de bourse avec l'AGCID, qui régit la bourse et le respect fidèle des engagements visés dans le présent chapitre.

20. Vous devrez apporter l'argent nécessaire pour vos dépenses personnelles pendant la première semaine au Chili, pendant que le premier paiement est géré.

I. CAS DANS LESQUELS l'AGCID POURRA SUSPENDRE LES AVANTAGES DE LA BOURSE OU APPLIQUER LA MESURE DE RÉTENTION DU PAIEMENT DE L'ALLOCATION MENSUELLE.

Dans le cas où un stagiaire ne respecterait pas les engagements indiqués dans le chapitre précédent de cet appel, l'AGCID pourra appliquer à son égard l'une des mesures indiquées dans la cinquième clause de la convention respective, dont le format est joint à l'annexe 2.

J. RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA BOURSE PAR FAIT IMPUTABLE AU BOURSIER.

Si le stagiaire encourt l'une des causes visées aux numéros 2, 3 et/ou 4 de la sixième clause de la convention dont le format est joint à l'annexe 2 de cet appel, l'AGCID pourra mettre fin à l'avance à la bourse respective et à tous les avantages indiqués au point C de cet appel.

Nonobstant ce qui précède, l'AGCID paiera dans tous les cas les billets d'avion de retour vers la ville d'origine du stagiaire.

Le(e) boursier(e) faisant l'objet de la mesure de résiliation anticipée de la bourse pour les raisons mentionnées au paragraphe précédent, ne pourra pas postuler à nouveau à une bourse accordée par l'AGCID.

Celui/celle/celle/celle/celle/celle/celle/n'engage enfreint l'engagement indiqué au N°18 de la quatrième clause de la Convention respective ne pourra pas non plus le faire.

Si l'AGCID détermine la résiliation anticipée de la bourse par application des causes indiquées aux numéros 2, 3, 4 et/ou 5 de la sixième clause de la convention présente à l'annexe 2, le

académiques des études pour lesquelles la bourse lui a été accordée. Il est suggéré d'utiliser le format qui est joint à l'annexe 5 de cet appel.

3. Se conformer à la réglementation sur les étrangers en vigueur au Chili.

4. Établir un domicile dans la ville où vous suivrez le programme d'études pour lequel vous avez obtenu la bourse, dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date de signature de la convention respective. Le stagiaire doit immédiatement informer l'AGCID de ce domicile, de même que tout changement qui se produit à cet égard. En outre, vous devrez tenir AGCID informé de vos numéros de téléphone au Chili et de votre adresse électronique en vigueur.

5. Résider dans la localité où vous suivez le programme d'études pour lequel la bourse a été accordée, tant qu'elle est en vigueur.

6. Ne pas s'absenter du Chili sans informer au préalable l'AGCID des dates de voyage et du lieu de destination. De même, le stagiaire devra informer l'AGCID de la date effective de son retour dans le pays. Pendant les mois de décembre, janvier et février de chaque année et uniquement pour la période de vacances académiques prévue dans le programme d'études, le stagiaire devra accompagner à son rapport le document émis par l'Université dans lequel figure la période précise comprenant les vacances académiques du programme respectif.

7. Observer un comportement irréprochable et de plein respect de l'ordre juridique chilien. Sans préjudice d'autres faits pouvant impliquer une violation de cette obligation, elle sera considérée comme non respectée chaque fois que le stagiaire est condamné pour crime ou simple délit.

8. Fournir, dans le délai fixé par AGCID, toutes les informations dont elle a besoin.

9. Respecter le régime académique établi par l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous développez vos études.

10. Approuver la totalité des matières ou chaires que, conformément au programme d'études respectif, il vous appartient de suivre pendant chaque période scolaire.

11. Obtenir, à chaque période scolaire, de bons résultats scolaires, en comprenant par telle une moyenne de notes égale ou supérieure à 5,0 ou son échelle équivalente.

12. Répondre aux exigences académiques et administratives exigées par l'établissement d'enseignement supérieur respectif pour obtenir le diplôme académique pour le programme d'études duquel la bourse a été accordée. Pour prouver le respect de cette obligation, le stagiaire devra présenter à AGCID des certifications émises par l'autorité académique compétente de l'établissement d'enseignement supérieur respectif, en ce qui concerne : I. Le respect des exigences déjà mentionnées, au moyen d'un certificat délivré à la fin du semestre d'études ou à la clôture administrative réalisée par l'Université respective, qui tienne compte de la qualité d'étudiant régulier du stagiaire ; et II. La note ou note finale (exprimée sur une échelle de 1 à 7, cette dernière étant le maximum) obtenue dans le programme d'études respectif.

13. Se consacrer exclusivement aux études pour lesquelles la bourse a été accordée, tant qu'elle est en vigueur. Le respect de cette obligation comprend l'interdiction d'effectuer des travaux rémunérés, au Chili ou à l'étranger.

- Bon: 20 points.
- Acceptable: 15 points.

Si une candidature n'atteint pas la note "Acceptable", elle sera automatiquement rejetée, quel que soit le score que vous avez obtenu dans les facteurs quantifiables.

Pondération : 0.40 (40,0 pour cent)

TOTAL : 100 %.

G. LES ENGAGEMENTS QUE LES PERSONNES SÉLECTIONNÉES DEVRONT ASSUMER.

Les candidats sélectionnés pour une bourse accordée par AGCID devront :

- I. Voyager au Chili, ou se trouver dans notre pays, suffisamment avant la date de début du programme d'études respectif (il est suggéré entre 3 et 5 jours ouvrables à l'avance).
- II. Obtenir, à l'avance, l'autorisation de l'entité employeur, le cas échéant.
- III. Obtenir, à l'avance, le visa d'étudiant qui accorde le permis de séjour au Chili. Cette demande peut prendre jusqu'à deux mois, vous devez donc commencer la procédure immédiatement après l'avis de votre sélection en tant que stagiaire. Pour cela, vous devrez effectuer la procédure en ligne via le site web <https://tramites.extranjeria.gob.cl/>. Il est suggéré aux candidats intéressés d'entamer la procédure de visa une fois qu'ils auront reçu la lettre d'acceptation définitive du programme de maîtrise auquel ils ont postulé, ce qui n'implique pas un engagement de l'AGCID à accorder la bourse.
- IV. Souscrire la déclaration sous serment visée dans la dernière partie du présent chapitre et la présenter avec les autres documents de candidature.
- V. Présenter, personnellement dans les bureaux de l'AGCID, les exemplaires originaux des documents mentionnés dans les numéros 2, 3, 4 et 9 du point D du présent Appel et de la Déclaration sous serment mentionnée dans le numéro précédent.
- VI. Signer au Chili la convention d'octroi et d'acceptation de la bourse, dont le format préliminaire se trouve à l'annexe 2 du présent appel. Dans tous les cas, AGCID transmettra à l'avance par courrier électronique au candidat sélectionné le texte de la Convention, adapté au cas particulier du candidat respectif. Le texte et le format de la déclaration sous serment visée au point IV se trouvent à l'annexe 5 de la présente convocation.

Remarque: les chiffres I et III ne s'appliqueront pas dans le cas des boursiers qui suivront des programmes dictés en mode virtuel. De même, pour ces stagiaires, les engagements indiqués aux numéros V et VI seront gérés par le biais de mécanismes électroniques.

H. ENGAGEMENTS QUE LES BOURSIERS D'AGCID DOIVENT ASSUMER.

Chaque stagiaire assume les engagements suivants :

1. Être en possession des diplômes ou diplômes académiques apostillés et/ou légalisés, et des autres exigences curriculaires exigées par l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il a été accepté.
2. Accréditer, au moyen d'un certificat médical compétent, chaque fois que l'AGCID le lui demande, une bonne santé physique et psychique, compatible avec les exigences

des établissements d'enseignement supérieur officiellement reconnus par l'État qui présente le candidat).

- Institution privée : 10 points. (Professionnels travaillant dans les différents domaines de la société civile de leur pays, à la date de cet appel).
- Autre : 0 points. Pondération : 0.10 (10,0 pour cent)

4. Genre : Ce qui précède en fonction de la promotion de la participation des femmes aux programmes de formation au capital humain avancé que l'AGCID accorde.

- Postulations des femmes: 30 points.
- Postulations des hommes : 15 points. Pondération : 0.10 (10,0 pour cent).

Pondération : 0.10 (10,0 pour cent).

5. Âge :

- Entre 30 et 35 ans : 40 points
- Entre 36 et 44 ans : 30 points.
- Moins de 29 ans : 20 points.
- Plus de 45 ans : 10 points.

Pondération : 0,05 (5,0 pour cent).

6. Critère régional : Ce qui précède en fonction de l'encouragement des candidatures à une université dans les régions du Chili, qui disposent de domaines spécialisés.

- Postulations à une université dans des régions autres que la région métropolitaine : 30 points.
- candidature à une université dans la région métropolitaine (Santiago): 15 points.

Pondération : 0,05 (5,0 pour cent).

TOTAL : 60 %.

7. Qualification du comité de sélection: Le comité de sélection analysera les facteurs quantifiables susmentionnés et, en tant que produit de cette analyse, formulera une appréciation globale de tous les antécédents du candidat. Ce critère donne l'espace pour pouvoir inclure les priorités de la coopération et de la politique étrangère, qui se concrétisera dans l'une des notes suivantes :

- Excellent: 30 points.
- Très bon: 25 points.

Les candidatures envoyées par l'ambassade du Chili / Pays concurrents et qui arrivent après le délai susmentionné seront automatiquement exclues de tout processus de sélection.

Les résultats de la sélection finale seront communiqués à partir de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2023. LE DÉBUT DES COURS PEUT AVOIR LIEU À PARTIR DE LA PREMIÈRE SEMAINE DU MOIS DE MARS 2024, DE SORTE QUE LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES POUR SE RENDRE AU CHILI À PARTIR DU 01 MARS 2024.

F. CRITÈRES DE SÉLECTION.

Pour réaliser la sélection des boursiers, AGCID appliquera les critères d'évaluation suivants :

1. **Priorité attribuée par le pays à la candidature** : Chaque pays doit indiquer la priorité des candidats présélectionnés dans un ordre continu décroissant, de la première à la dernière priorité correspondant, selon le nombre total de présélectionnés (par exemple, si le nombre total de présélectionnés est de 5, les priorités iront de la première à la cinquième).

- À la première priorité : 30 points.
- À la deuxième priorité : 25 points.
- À la troisième priorité : 20 points.
- À la quatrième priorité : 15 points.
- À la cinquième priorité : 10 points.
- Autre priorité : 5 points.

Pondération : 0.20 (20,0 pour cent).

2. **Expérience professionnelle – Professionnelle** : Ce critère s'exprime en années d'exercice professionnel dans le domaine du programme d'études pour lequel vous postulez à la bourse.

- 5 ans et plus: 30 points.
- 3 ans ou plus et moins de 5: 20 Points.
- Moins de 3 ans : 10 points.
- Aucune expérience professionnelle : 5 points.

Pondération : 0.10 (10,0 pour cent)

3. **Institution dans laquelle il travaille au moment de la candidature** : ce critère sera mesuré en fonction de l'institution qui le soutient.

- Institution publique: 30 points. (Professionnel titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur qui exerce une fonction ou une fonction publique dans l'État dont il est national, que ce soit dans des ministères, des services, des institutions ou des entreprises publiques, ou qui sont des universitaires, des enseignants ou des chercheurs

Les candidatures envoyées par l'ambassade du Chili / Pays concurrents et qui arrivent après le délai susmentionné seront automatiquement exclues de tout processus de sélection.

Les résultats de la sélection finale seront communiqués à partir de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2023. LE DÉBUT DES COURS PEUT AVOIR LIEU À PARTIR DE LA PREMIÈRE SEMAINE DU MOIS DE MARS 2024, DE SORTE QUE LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES POUR SE RENDRE AU CHILI À PARTIR DU 01 MARS 2024.

F. CRITÈRES DE SÉLECTION.

Pour réaliser la sélection des boursiers, AGCID appliquera les critères d'évaluation suivants :

1. **Priorité attribuée par le pays à la candidature** : Chaque pays doit indiquer la priorité des candidats présélectionnés dans un ordre continu décroissant, de la première à la dernière priorité correspondant, selon le nombre total de présélectionnés (par exemple, si le nombre total de présélectionnés est de 5, les priorités iront de la première à la cinquième).

- À la première priorité : 30 points.
- À la deuxième priorité : 25 points.
- À la troisième priorité : 20 points.
- À la quatrième priorité : 15 points.
- À la cinquième priorité : 10 points.
- Autre priorité : 5 points.

Pondération : 0.20 (20,0 pour cent).

2. **Expérience professionnelle – Professionnelle** : Ce critère s'exprime en années d'exercice professionnel dans le domaine du programme d'études pour lequel vous postulez à la bourse.

- 5 ans et plus: 30 points.
- 3 ans ou plus et moins de 5: 20 Points.
- Moins de 3 ans : 10 points.
- Aucune expérience professionnelle : 5 points.

Pondération : 0.10 (10,0 pour cent)

3. **Institution dans laquelle il travaille au moment de la candidature** : ce critère sera mesuré en fonction de l'institution qui le soutient.

- Institution publique: 30 points. (Professionnel titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur qui exerce une fonction ou une fonction publique dans l'État dont il est national, que ce soit dans des ministères, des services, des institutions ou des entreprises publiques, ou qui sont des universitaires, des enseignants ou des chercheurs

l'AGCID pour effectuer cette procédure. Cette mesure a été mise en place dans le but d'accélérer le processus de sélection au Chili. Toutefois, l'ambassade du Chili sera chargée de faire en sorte que les candidats remplissent toutes les conditions requises. La remise des antécédents à AGCID par l'ambassade du Chili sera considérée comme une accréditation que l'intéressé a vérifié le respect des conditions de candidature. La non-entrée de tous les documents requis dans le présent appel ou l'entrée de faux documents entraînera l'élimination immédiate du processus de sélection finale. Les candidatures d'étrangers titulaires d'un visa de résidence et/ou de travail au Chili ne seront pas acceptées.

E. PROCESSUS DE SÉLECTION.

Le processus de sélection comprend les étapes suivantes :

Présélection.

Cette étape sera accomplie dans le pays qui présente le candidat et sera réalisée par un comité mixte de présélection composé du point focal ou de son représentant et du fonctionnaire désigné par l'ambassade du Chili, qui agira selon des critères éminemment techniques. Cette présélection comprendra des candidats officiellement présentés par le pays concerné. Il est important que, dans ce processus, le point focal respectif sélectionne les meilleurs candidats, car les candidats présentés devront concourir pour les places disponibles avec les candidats présélectionnés des autres pays participants. L'ambassade du Chili sera chargée de saisir les informations sur la plateforme de gestion des bourses d'AGCID et d'envoyer en outre, si l'ambassade le dispose, les informations par le biais de la valise diplomatique. Le personnel diplomatique de l'ambassade du Chili pourra interviewer les candidats s'il est jugé pertinent.

Sélection définitive.

Cette étape sera accomplie par le comité de sélection du programme au Chili. Seules les candidatures qui ont toutes les exigences et la documentation complète seront prises en compte par le Comité de sélection au Chili, qui décidera des candidats finalement acceptés pour obtenir la bourse. La décision du comité de sélection ne fera l'objet d'aucun recours et sera officiellement informée, tant aux personnes intéressées que de l'ambassadeur du Chili dans le pays du candidat et de l'ambassadeur du pays du candidat au Chili.

L'acceptation de la bourse par le stagiaire se concrétisera par la signature d'une convention d'octroi et d'acceptation de la bourse, signée entre AGCID et le candidat sélectionné, dont le format préliminaire est joint à l'annexe 2 du présent appel.

Ce format pourra être adapté au cas de chaque stagiaire en particulier afin de singulariser dans cet instrument ses données personnelles, le programme d'études en question, comme l'entité académique dans laquelle il a été accepté et la durée de celui-ci.

Le délai de candidature à l'AMBASSADE DU CHILI / PAYS CONCURRENTS devra être vérifié en temps opportun par l'intéressé.

L'entrée des antécédents des candidats présélectionnés par l'ambassade du Chili / Pays concurrents par le biais de la plateforme de gestion des bourses AGCID ou par le biais d'une valise diplomatique, expire inévitablement le jour : **30 NOVEMBRE 2023, À 23h59 HRS. DU CHILI.**

l'AGCID pour effectuer cette procédure. Cette mesure a été mise en place dans le but d'accélérer le processus de sélection au Chili. Toutefois, l'ambassade du Chili sera chargée de faire en sorte que les candidats remplissent toutes les conditions requises. La remise des antécédents à AGCID par l'ambassade du Chili sera considérée comme une accréditation que l'intéressé a vérifié le respect des conditions de candidature. La non-entrée de tous les documents requis dans le présent appel ou l'entrée de faux documents entraînera l'élimination immédiate du processus de sélection finale. Les candidatures d'étrangers titulaires d'un visa de résidence et/ou de travail au Chili ne seront pas acceptées.

E. PROCESSUS DE SÉLECTION.

Le processus de sélection comprend les étapes suivantes :

Présélection.

Cette étape sera accomplie dans le pays qui présente le candidat et sera réalisée par un comité mixte de présélection composé du point focal ou de son représentant et du fonctionnaire désigné par l'ambassade du Chili, qui agira selon des critères éminemment techniques. Cette présélection comprendra des candidats officiellement présentés par le pays concerné. Il est important que, dans ce processus, le point focal respectif sélectionne les meilleurs candidats, car les candidats présentés devront concourir pour les places disponibles avec les candidats présélectionnés des autres pays participants. L'ambassade du Chili sera chargée de saisir les informations sur la plateforme de gestion des bourses d'AGCID et d'envoyer en outre, si l'ambassade le dispose, les informations par le biais de la valise diplomatique. Le personnel diplomatique de l'ambassade du Chili pourra interviewer les candidats s'il est jugé pertinent.

Sélection définitive.

Cette étape sera accomplie par le comité de sélection du programme au Chili. Seules les candidatures qui ont toutes les exigences et la documentation complète seront prises en compte par le Comité de sélection au Chili, qui décidera des candidats finalement acceptés pour obtenir la bourse. La décision du comité de sélection ne fera l'objet d'aucun recours et sera officiellement informée, tant aux personnes intéressées que de l'ambassadeur du Chili dans le pays du candidat et de l'ambassadeur du pays du candidat au Chili.

L'acceptation de la bourse par le stagiaire se concrétisera par la signature d'une convention d'octroi et d'acceptation de la bourse, signée entre AGCID et le candidat sélectionné, dont le format préliminaire est joint à l'annexe 2 du présent appel.

Ce format pourra être adapté au cas de chaque stagiaire en particulier afin de singulariser dans cet instrument ses données personnelles, le programme d'études en question, comme l'entité académique dans laquelle il a été accepté et la durée de celui-ci.

Le délai de candidature à l'AMBASSADE DU CHILI / PAYS CONCURRENTS devra être vérifié en temps opportun par l'intéressé.

L'entrée des antécédents des candidats présélectionnés par l'ambassade du Chili / Pays concurrents par le biais de la plateforme de gestion des bourses AGCID ou par le biais d'une valise diplomatique, expire inévitablement le jour : **30 NOVEMBRE 2023, À 23h59 HRS. DU CHILI.**

l'AGCID pour effectuer cette procédure. Cette mesure a été mise en place dans le but d'accélérer le processus de sélection au Chili. Toutefois, l'ambassade du Chili sera chargée de faire en sorte que les candidats remplissent toutes les conditions requises. La remise des antécédents à AGCID par l'ambassade du Chili sera considérée comme une accréditation que l'intéressé a vérifié le respect des conditions de candidature. La non-entrée de tous les documents requis dans le présent appel ou l'entrée de faux documents entraînera l'élimination immédiate du processus de sélection finale. Les candidatures d'étrangers titulaires d'un visa de résidence et/ou de travail au Chili ne seront pas acceptées.

E. PROCESSUS DE SÉLECTION.

Le processus de sélection comprend les étapes suivantes :

Présélection.

Cette étape sera accomplie dans le pays qui présente le candidat et sera réalisée par un comité mixte de présélection composé du point focal ou de son représentant et du fonctionnaire désigné par l'ambassade du Chili, qui agira selon des critères éminemment techniques. Cette présélection comprendra des candidats officiellement présentés par le pays concerné. Il est important que, dans ce processus, le point focal respectif sélectionne les meilleurs candidats, car les candidats présentés devront concourir pour les places disponibles avec les candidats présélectionnés des autres pays participants. L'ambassade du Chili sera chargée de saisir les informations sur la plateforme de gestion des bourses d'AGCID et d'envoyer en outre, si l'ambassade le dispose, les informations par le biais de la valise diplomatique. Le personnel diplomatique de l'ambassade du Chili pourra interviewer les candidats s'il est jugé pertinent.

Sélection définitive.

Cette étape sera accomplie par le comité de sélection du programme au Chili. Seules les candidatures qui ont toutes les exigences et la documentation complète seront prises en compte par le Comité de sélection au Chili, qui décidera des candidats finalement acceptés pour obtenir la bourse. La décision du comité de sélection ne fera l'objet d'aucun recours et sera officiellement informée, tant aux personnes intéressées que de l'ambassadeur du Chili dans le pays du candidat et de l'ambassadeur du pays du candidat au Chili.

L'acceptation de la bourse par le stagiaire se concrétisera par la signature d'une convention d'octroi et d'acceptation de la bourse, signée entre AGCID et le candidat sélectionné, dont le format préliminaire est joint à l'annexe 2 du présent appel.

Ce format pourra être adapté au cas de chaque stagiaire en particulier afin de singulariser dans cet instrument ses données personnelles, le programme d'études en question, comme l'entité académique dans laquelle il a été accepté et la durée de celui-ci.

Le délai de candidature à l'AMBASSADE DU CHILI / PAYS CONCURRENTS devra être vérifié en temps opportun par l'intéressé.

L'entrée des antécédents des candidats présélectionnés par l'ambassade du Chili / Pays concurrents par le biais de la plateforme de gestion des bourses AGCID ou par le biais d'une valise diplomatique, expire inévitablement le jour : **30 NOVEMBRE 2023, À 23h59 HRS. DU CHILI.**